



## TRAIL DECATHLON de PAÏTA 2015 REGLEMENT

### ARTICLE 1. L'ÉPREUVE

Afin d'élargir ses activités mais également de répondre à la demande croissante de ses adhérents, l'AC Païta, organise pour la première fois de son existence, un trail qui empruntera des sentiers et pistes situés sur des propriétés privées de Païta.

Baptisé Trail DECATHLON de PAÏTA, cette course hors stade se déroulera le dimanche 21 juin 2015 sur le parking du RIVLAND à PAÏTA à 7h30.

### ARTICLE 2. LES PARCOURS

Il sera proposé, 4 épreuves au choix réparties sur 3 distances possible :

#### 1. LE TRAIL DECATHLON de PAÏTA

- Distance : 20 km
- Heure de départ : 7h30
- Classement : oui
- Dénivelé : entre 750 et 800 mètres de dénivelé positif cumulé
- Nombre de dossard maximum : 200
- Age requis : ouverte aux personnes nées en 1997 et avant
- Justificatif d'aptitude : **oui (CF article 4)**

#### 2. LE MINI-TRAIL KALENJI :

- Distance : 11 km
- Heure de départ : 7h30
- Classement : oui
- Dénivelé : entre 400 et 450 mètres de dénivelé positif cumulé
- Nombre de dossard maximum: non
- Age requis : ouverte aux personnes nées en 1999 et avant
- Justificatif d'aptitude : **oui (CF article 4)**

#### 3. LA RANDO QUECHUA :

- Distance : 11 km
- Heure de départ : 7h45
- Classement : non
- Dénivelé : entre 400 et 450 mètres de dénivelé positif cumulé
- Nombre de dossard maximum: non
- Limite d'âge : ouverte aux personnes nés en 2001 et avant
- Randonnée Pédestre ou Marche Nordique. Les participants sont tenus de rester derrière j'(les) ouvreur(s) chargés de réguler l'allure de marche.

#### 4. LA Mini-Rando DOMYOS :

- Distance : 4,5 km
- Heure de départ : 7h45
- Classement : non
- Dénivelé : environ 80 mètres de dénivelé positif cumulé
- Nombre de dossard maximum: non
- Age requis : ouverte à tous (accompagnés d'un adulte pour les enfants né en 2005 et après)
- Randonnée Pédestre ou Marche Nordique. Les participants sont tenus de rester derrière j'(les) ouvreur(s) chargés de réguler l'allure de marche.

### ARTICLE 3. LES INSCRIPTIONS

La date limite des inscriptions est **le mercredi 17 juin 2015 midi en inscription et le lundi 15 juin midi en pré-inscription.**

Il sera possible de s'inscrire selon deux modalités :

#### ➤ L'Inscription (direct):

Pour s'inscrire, le futur participant devra se connecter sur la plateforme [inlive.nc](http://www.inlive.nc) (<http://www.inlive.nc>), remplir le formulaire d'inscription en ligne, joindre obligatoirement une copie de son certificat médical (ou licence) et procéder au règlement par carte bancaire. Dès la fin de la transaction, le participant recevra un email de confirmation d'inscription par lequel son numéro de dossard lui sera communiqué.

#### ➤ La Pré-inscription (ou inscription en deux temps) :

La préinscription donne le choix de ne pas effectuer le paiement en ligne.

Comme pour l'inscription, le futur participant devra dûment renseigner le formulaire d'inscription en ligne et éventuellement joindre une copie de son certificat médical (ou licence).

Dès cet instant, le futur inscrit disposera de **48H** pour :

- Procéder au paiement **en ligne** ou **au magasin DECATHLON à Dumbéa ou My SHOES à KONE (en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de « C.I.WEB »)**
- Déposer son certificat médical ou copie de la licence **au magasin DECATHLON Dumbéa ou My SHOES à KONE**

Une fois le paiement et les documents vérifiés et déposés en magasin, un justificatif de paiement ainsi que le numéro de dossard du participant lui seront transmis en main propre ou bien envoyé par email.

*Dans les deux cas d'inscription, l'organisation aura accès aux informations soumises sur la plateforme [inlive.nc](http://www.inlive.nc), et pourra contrôler de la conformité de l'inscription compte tenu des règles de l'article 4 et 5 de ce règlement. Au cas où ces règles ne sont pas respectées, l'organisation se donne le droit d'annuler l'inscription et d'en informer le concurrent pour régularisation.*

### ARTICLE 4. CONDITION D'ADMISSION DES CONCURRENTS

L'événement Trail DECATHLON de PAÏTA 2015 est ouvert à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non. En revanche, L'âge minimum de participation varie suivant l'épreuve (cf article 2)

Nous rappelons que les mineurs restent sous l'entière responsabilité des parents ou de leurs représentants et doivent remplir la case autorisation parentale lors des inscriptions en ligne.

*Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur l'un des justificatif énuméré dans le tableau suivant :*

<b>Justificatif accepté</b>	<b>Le document est acceptable si</b>
<i>Licence Athlé Compétition délivrés par la FFA</i>	<i>en cours de validité à la date de la compétition</i>
<i>Licence Athlé Entreprise délivrés par la FFA</i>	
<i>Licence Athlé Running ou Pass' Running délivrés par la FFA</i>	
<i>Licence sportive</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>en cours de validité à la date de la compétition, délivrée par une fédération uniquement agréée,</i></li> <li>- <i>doit y apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;</i></li> </ul>
<i>Licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri</i>	<i>en cours de validité à la date de la compétition</i>
<i>Licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>en cours de validité à la date de la compétition,</i></li> <li>- <i>l'engagement est valablement réalisé l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire</i></li> </ul>
<b><i>Certificat médical* ou copie (non licencié)</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>datant de moins de un an à la date de la compétition</i></li> <li>- <i>doit y apparaitre non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition,</i></li> </ul>
<b><i>Certificat médical* (participant étrangers)</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>datant de moins de un an à la date de la compétition</i></li> <li>- <i>doit y apparaitre non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition,</i></li> <li>- <i>rédigé en langue française ou traduite</i></li> <li>- <i>identification claire du médecin (établi ou non sur le territoire national)</i></li> </ul>

*\*Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.*

*L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).*

## **ARTICLE 5. DROITS D'INSCRIPTION**

Le montant de l'inscription est :

- Trail DECATHLON de PAÏTA de 20 km: **3500F (tee-shirt Kalenji offert)**
- Mini-Trail Kalenji de 11km : **2500F**
- Rando QUECHUA de 11 km: **2000F**
- Mini-Rando DOMYOS de 5km : **1000F**

Il est également possible de réserver des repas d'après course directement au

RIVLAND de PAÏTA

tél : 44 74 74

site : [www.rivland.nc](http://www.rivland.nc)

## **ARTICLE 6. RETRAIT DES DOSSARDS**

Le retrait des dossards aura lieu au RIVLAND de PAÏTA le dimanche de 6H à 7H au Stand d'accueil de la course.

*Le retrait du dossard ne sera possible qu'à :*

- *La présentation du document fourni à l'inscription.*
  - *Soit, le format papier transmis au magasin DECATHLON ou à My SHOES ou le reçu imprimé envoyé sur votre boîte mail.*
  - *Soit la présentation du document sur écran smartphone ou tablette*
- *Ou bien La présentation de pièce d'identité*

## **ARTICLE 7. DEPART - ARRIVEE**

- A 7H30 : Trail DECATHLON de PAÏTA de 20km et Mini-Trail KALENJI
- A 7h45 : Rando QUECHUA de 11km et Mini-Rando DOMYOS de 4,5km

Toutes les arrivées se feront sur le Parking du RIVLAND de PAÏTA.

## **ARTICLE 8. RAVITAILLEMENT**

Plusieurs ravitaillements seront proposés (eau, boisson POWERADE et fruits). Il appartiendra cependant à chaque concurrent d'avoir sa propre réserve en barres ou poudres énergétiques lesquelles ne sont pas fournies par l'organisation.

Les postes de ravitaillement seront présent au 5<sup>ème</sup>, 10ème et 15ème km.

## **ARTICLE 9. BALISAGE**

Le balisage sera assuré par des panneaux, de la rubalise DECATHLON ou une bombe de marquage biodégradable, retiré dès la fin de l'épreuve.

Sur les rares portions ouvertes à la circulation, le concurrent devra se conformer au code de la route.

Les coureurs n'ont pas priorité sur les voitures sur les voies publiques. Des signaleurs seront aux points jugés les plus problématiques.

Des serres files seront présents pour sécuriser la course et assureront également le débalisage.

## **ARTICLE 10. BARRIERES HORAIRES**

Si le concurrent ne passe pas le PC 3 à 12h, il sera arrêté et ramené au départ. Si le serre-file juge que le concurrent n'est plus apte à terminer, il invitera ce dernier à être pris en compte à un poste de ravitaillement ou de secours.

## **ARTICLE 11. SANITAIRES ET PARKING**

Des sanitaires seront à disposition des concurrents sur le site Départ/Arrivée.

Des douches seront également disponibles à la piscine du RIVLAND

Un parking sera matérialisé à proximité du site.

## **ARTICLE 12. CONDITIONS GÉNÉRALES**

Le Trail DECATHLON de PAÏTA et le Mini-Trail Kalenji se dérouleront en conformité avec le présent règlement, celui de la FFA et des courses hors stade. Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ces règlements par le seul fait de leur inscription et par la signature du bulletin d'inscription, et

dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ces règlements.

**L'acceptation de ce règlement est un préalable incontournable à la participation à l'événement Trail DECATHLON de PAÏTA. Il sera demandé à chaque participant de cocher la case prévue à cet effet lors de l'inscription.**

### **ARTICLE 13. ENVIRONNEMENT**

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement être très respectueux de l'environnement, d'autant plus que la plupart des parcours s'effectuent dans des propriétés privées. **Ne rien jeter sur les chemins en dehors des zones de ravitaillement.**

**Afin de respecter la flore, il est interdit d'emprunter le parcours en dehors du balisage.**

Il est interdit de suivre les coureurs à moto, vélo ou autre moyen. Ravitaillement hors zone non autorisé.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de départ suivant les conditions climatiques, voire d'annuler et reporter les épreuves prévues, avec remboursement possible.

### **ARTICLE 14. POSTES DE RAVITAILLEMENT et de CONTROLE (PRC), POSTES d'AIGUILLAGE (PA) et POSTE DE SECOURS (PS).**

Des Postes de Contrôle jumelés au Poste de Ravitaillements permettront de guider et de vérifier que les coureurs font le parcours sur lequel ils sont inscrits. Il ne sera pas possible d'être classé en cas de changement de parcours.

Deux Postes de Secours sur le parcours et un Poste de Secours à l'arrivée.

### **ARTICLE 15. SECURITE**

Le dispositif de sécurité sera composée de :

- Une équipe de secouristes de l'ASO2. Les secouristes peuvent arrêter un concurrent dans le cas où ils jugent que celui-ci n'est pas en mesure de poursuivre sans risque pour sa santé ou sa vie, en lui enlevant son dossard. Réseau radio interne et avec l'organisation.
- Deux ambulances (une à l'arrivée et une sur le parcours)
- Radios et téléphones portables pour les personnels de l'organisation (couverture téléphonique testée sur tout le parcours)
- Des véhicules de l'organisation seront sur les pistes annexes aux parcours de manière à pouvoir ramener les concurrents vers l'arrivée en cas d'abandon.

### **ARTICLE 16. EQUIPEMENT NECESSAIRE**

Pour le 20km et les 11km, chaque concurrent doit obligatoirement être en possession

- d'une réserve d'eau
- *d'un téléphone portable (conseillé)*
- des chaussures fermées adaptées à l'épreuve.

#### **Attention :**

Un contrôle peut être effectué au départ de la course. Pour des raisons de sécurité. L'organisation se réserve le droit de refuser de faire prendre le départ au participant du 20km et des 11 km, si celui-ci n'est pas en conformité à ce présent article.

Il appartient à chaque coureur de vérifier le bon fonctionnement de son matériel.

## **ARTICLE 17. ABANDON.**

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, et lui remettre son dossard au PC

En cas d'accident d'un concurrent, il est obligatoire que les autres concurrents lui portent secours, et préviennent l'organisation. (Le PC le plus proche)

Si les conditions météo, l'état physique ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent, les serres files, l'équipe médicale, et la direction de course ont tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon, ou de l'exclure de la course.

Nous rappelons que les serre-files cheminent sur le parcours de sorte qu'ils ne doublent jamais un concurrent. Ils s'assurent que le dernier concurrent soit passé à chaque point de contrôle de manière à prévenir la direction de course.

## **ARTICLE 18. ASSURANCE**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile FFA en ce qui concerne l'organisation et la couverture des organisateurs et des bénévoles. Cette assurance ne couvre pas les risques pour chaque concurrent.

Les organisateurs rappellent aux concurrents l'intérêt qu'ils ont à souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L. 321-4 du code du sport).

## **ARTICLE 19. ANNULATION D'UNE INSCRIPTION**

*Les remboursements en ligne seront possibles jusqu'au dimanche 14 juin midi. (Virement du montant de votre inscription sur votre compte, moins les frais d'inscription 140F environ). Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera possible, sauf sur présentation d'un certificat justifiant la non participation à l'événement.*

L'organisation se réserve le droit de considérer si un certificat est recevable ou non.

## **ARTICLE 20. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES prévus à 12h30**

Le classement des épreuves chronométrées sera effectué à l'aide du code barre sur le dossard

➤ Sur l'épreuve du **Trail DECATHLON de PAÏTA 20km** :

*Classement Scratch H et F, et 3 premiers H et F juniors, espoirs, séniors, V1, V2, V3, V4 (lots non cumulables) et tirage au sort des dossards de l'épreuve.*

➤ Sur l'épreuve du **Mini-Trail KALENJI de 11km** :

*Classement 3 premiers H et F Scratch et 3 premiers H et F Cadet (1999 et 1998) (lots non cumulable). Tirage au sort des dossards de l'épreuve*

➤ Sur l'épreuve de la **Rando QUECHUA de 11km** :

*Sans Classement. Tirage au sort des dossards de l'épreuve*

➤ Sur l'épreuve du **Mini-Rando DOMYOS de 4,5km** :

*Sans Classement. Tirage au sort des dossards de l'épreuve*

## **ARTICLE 21. RESULTATS et PHOTOS**

**Les résultats** seront affichés dès la fin de l'épreuve sur le site de Départ/Arrivée et seront publiés sur le site du club <http://ac-paita.clubeo.com> et la Page Facebook Trail Décathlon de PAÏTA, de INLIVE.NC et de DECATHLON et seront envoyés directement sur votre boîte mail de votre inscription en ligne.

**Une photo individuelle** prise sur le parcours vous sera offerte par Photo Action sous format JPEG à télécharger directement sur leur site : <http://www.photo-action.nc>

## **ARTICLE 22. JURY D'EPREUVE**

Il se compose :

- du directeur de course
- d'un représentant de la CRCHS
- de trois personnes du bureau du club
- et toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de course

Le jury est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

## **ARTICLE 23. DROIT A L'IMAGE, CONFIDENTIALITE**

Des photographes ou des vidéastes agréés par l'organisation pourront être présents sur la course pour faire des reportages ou des vidéos. Les images pourront être utilisées sur les réseaux sociaux et la communication de l'événement.

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve.

## **ARTICLE 24. ACCORD DU REGLEMENT**

DU FAIT DE SON ENGAGEMENT, le concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepté le présent règlement et donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant. A tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires des épreuves. Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tous motifs qui mettraient la santé du coureur en danger ou en cas de force majeure. L'organisateur se réserve le droit de remboursement total ou partiel aux participants en fonction des frais engagés pour la mise en place de l'événement.

***Bonne course ou Bonne Rando!!!!***  
***Le bureau de l'Athlétic Club de PAÏTA***